

Où se procurer

Les sacs à déchets verts

Aux magasins municipaux

71 rue des Cordes à Mazamet
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Tarif : 6 euros les 10

www.ville-mazamet.com

Tél. 05 63 61 16 80



Le composteur

Mise à disposition gratuite de composteurs de jardin par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à retirer après inscription aux magasins municipaux de Mazamet.

Réservez en ligne :

www.castres-mazamet.fr



Conditions d'obtention

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, quittance ...).

Offre limitée à un composteur par foyer et dans la limite des stocks.



Ecobuage interdit

Le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des déchets verts à l'air libre. Cette interdiction est indépendante de la volonté de la commune.

Traitement des déchets verts



MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

Collecte

Collecte des déchets végétaux en sac papier biodégradable :

Uniquement les sacs fournis par la ville, gazons, feuilles, petites branches. Les autres sacs et les autres déchets ne seront pas collectés.

Collecte des branches en fagots :

Branches : Ø de 1 à 10 cm (pas de souche ni de tronc d'arbre)

Fagots : longueur environ 1m, Ø environ 0,50m (pas de fil de fer ou synthétique)

10 fagots maximum

Calendrier



Secteur Est Secteur Ouest

Tournée spéciale sapins : 4 Janvier 2023

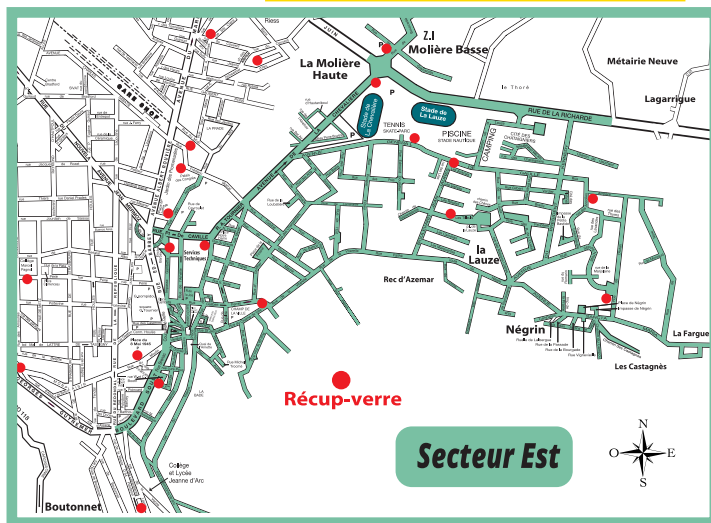
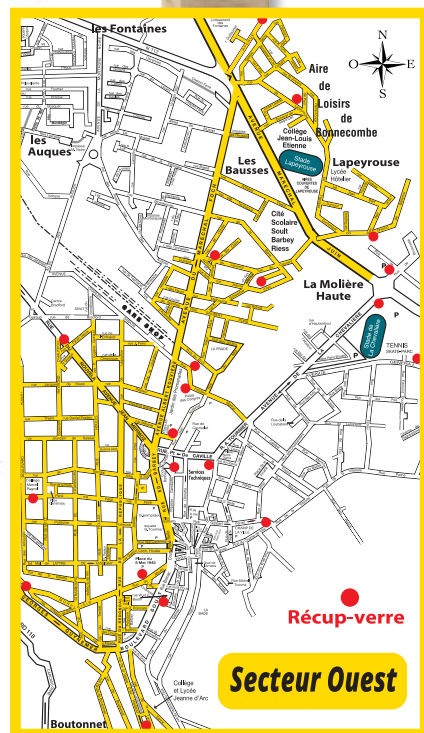
Les mercredis : Les mercredis :

11/25 Janvier	18 Janvier
8/22 Février	1/15 Février
8/22 Mars	1/15/29 Mars
5/19 Avril	12/26 Avril
3/17/31 Mai	10/24 Mai
14/28 Juin	7/21 Juin
12/26 Juillet	5/19 Juillet
9/23 Août	2/16/30 Août
6/20 Septembre	13/27 Septembre
4/18 Octobre	11/25 Octobre
15/29 Novembre	8/22 Novembre
13 Décembre	6/20 Décembre

Tournée spéciale sapins : 10 Janvier 2024

17 Janvier 2024 24 Janvier 2024

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS



Compostage

pour une démarche citoyenne choisissez le compostage

- Moins de déchets à collecter et à traiter
- Moins d'engrais chimiques dans nos jardins
- Pas de pollution des nappes phréatiques
- Obtention d'un engrais naturel gratuit
- Contribution à la maîtrise de la facture déchets

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost. En recyclant vos déchets végétaux et ceux de votre cuisine, vous obtenez un compost pour votre jardin.



Que pouvez-vous composter ?

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, pain, fruits, légumes.

Les déchets de maison : mouchoirs, papiers, sciures, copeaux.

Les déchets végétaux : plantes, gazons, tailles, feuilles, herbes ...



Ce qu'il ne faut pas composter :

Thuyas et résineux, verres et emballages, os et arêtes, produits carnés, litières d'animaux, cigarettes ...



Les utilisations

Le compost frais (moins de 3 mois) peut être utilisé comme paillis, en couches minces. S'il est préalablement tamisé, il peut être incorporé sans problème dans le sol au bout de 6 à 12 mois, selon le degré d'évolution. **Le compost mûr** (de 8 à 10 mois) peut être incorporé superficiellement entre 5 et 15 cm du sol, il doit avoir une bonne odeur et une belle couleur marron. Pour la mise en pot, le compost devra être mélangé avec de la terre à volumes équivalents.

